

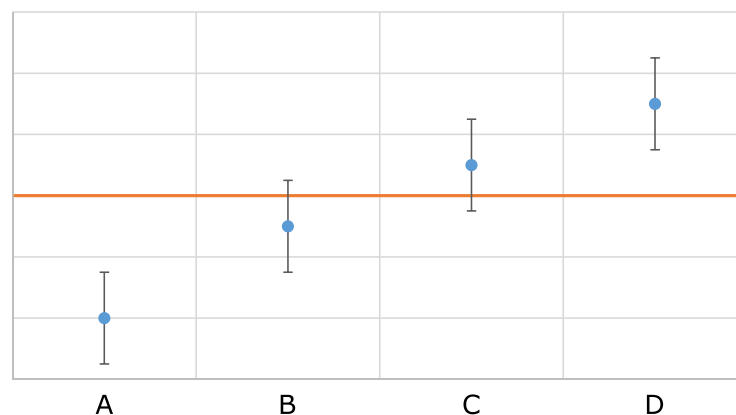
Laboratoire d'étalonnage accrédité

Règle de décision pour l'évaluation de la conformité d'un produit étalonné avec des spécifications définies

La règle de décision définit les critères déterminant si un résultat de mesure est considéré comme conforme ou non à une spécification définie. Cette règle prend en compte les incertitudes au cours de la mesure et leur impact sur l'évaluation de la conformité.

Si au cours d'un étalonnage accrédité une déclaration de conformité est établie et détermine qu'un résultat de mesure est conforme ou non à une spécification définie, cela se fait tout d'abord sur la base des indications de précision du fabricant (selon la fiche de données). Toutefois, d'autres spécifications peuvent être utilisées à la demande du client.

L'illustration suivante montre les différentes options possibles lorsqu'une déclaration de conformité doit être établie sur un point de mesure. Le point bleu représente la valeur de référence mesurée et la barre d'erreurs, l'incertitude de mesure. La ligne orange représente le seuil de tolérance supérieur.



Pour les étalonnages accrédités, les cas A à D seront évalués comme suit :

A: CONFORME Valeur de mesure et barre d'incertitude de mesure en dessous du seuil autorisé

B: NON CONFORME Valeur de mesure en dessous et barre d'incertitude de mesure partiellement au dessus du seuil autorisé

C: NON CONFORME Valeur de mesure au dessus et barre d'incertitude de mesure partiellement en dessous du seuil autorisé

D: CONFORME Valeur de mesure et barre d'incertitude de mesure au dessus du seuil autorisé

Ce n'est que dans le cas de prescriptions légales contraires ou de consignes écrites du client à la passation de la commande que les cas B et C peuvent être évalués autrement que comme étant « **NON CONFORME** ».